

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 04 mars 2026

Le Conseil d'Administration de l'aéroclub du Valois s'est réuni le mercredi 04 mars 2026 à 18h00 dans les locaux de l'association, aérodrome du Plessis-Belleville, RN 330, 60950 Ermenonville, sous la présidence de Roland Maguer.

Sur un total de 11 administrateurs :

• **Administrateurs présents** : (10)

- | | |
|---|---|
| ✓ Stéphane Basset (<i>Secrétaire adjoint</i>) | ✓ Cyril Dautriche (<i>Secrétaire adjoint</i>) |
| ✓ Didier Bober (<i>Vice-président</i>) | ✓ Véronique Dugour (<i>Trésorière adjointe</i>) |
| ✓ Pascal Chagnon | ✓ Martine Gay |
| ✓ Daniel Cofflard (<i>Trésorier général</i>) | ✓ Roland Maguer (<i>Président</i>) |
| ✓ Régis Corbeau (<i>Vice-président</i>) | ✓ Christophe Rouvière |

• **Administrateurs représentés** : (1)

- ✓ Nicolas Pinhas (*Secrétaire général*, ayant donné son pouvoir à Stéphane Basset)

Ordre du jour du CA

1. **Point sur les membres, les HDV et la trésorerie**
2. **Point sur la flotte avions**
 - Bilan des opérations réalisées dans le cadre du démontage du PA du ZZ
 - Mise en place de la LME DR400 (Liste Minimale d'Equipements)
3. **Bilan SGS 2025**
4. **Point sur les événements à venir :**
 - Stand de présentation de l'aéroclub lors de la JPO du Lycée Marie-Curie le 07 mars 2026
 - JPO aéroclub 2026
 - Bilan des premières rencontres entre adhérents chaque premier jeudi du mois
5. **Points divers :**
 - Bilan des activités de l'aéroclub en 2025 transmis à la FFA
 - Démission de Bruno Zopfmann du poste de RP et de membre du CA
 - Nouvelle révision du système de défraiement des FI
 - Bilan de la participation à l'AGO 2026 du CRA Hauts-de-France
 - Bilan de la commission de discipline ayant eu lieu en janvier 2026
 - Dénonciation du protocole d'accord avec le CSA de la BA110 Creil
 - Mise à jour du Règlement Intérieur suite aux nouvelles clauses décidées lors du précédent CA
 - Parution du nouveau Règlement Intérieur suite aux récentes mises à jour (instructeurs, gestion des comptes positifs)
 - Gestion des soldes positifs des comptes pilotes non réclamés après départ des intéressés

- Point d'avancement sur les échanges avec la SCAP et TOTAL concernant le surcoût de la 100LL au Plessis

6. Conclusion du CA

Avec un total de 11 votants (dont 10 présents et 1 représenté) sur un total de 11 administrateurs, le quorum est atteint et la séance peut débuter à 18h30. Le président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse les absents.

1. Points sur les membres, les heures de vol et la trésorerie

Le Trésorier présente la situation concernant les membres et la trésorerie de l'aéroclub.

- Point sur les adhérents :

L'année 2025 s'est achevée avec un total de 104 membres à l'aéroclub.

Actuellement, nous sommes à 86 inscrits pour 2026, dont un nombre important de nouveaux adhérents attirés par notre club pour y réaliser leur formation. Nos tarifs bas sont probablement à l'origine de leur motivation pour venir voler chez nous.

A cela se rajoutent quelques nouveaux membres provenant de l'aéroclub ACRM voisin du nôtre, suite à la vente de leur DR400 et souhaitant continuer à voler sur ce type d'avion.

- Point sur les heures de vol :

Nous avons terminé l'année 2025 avec un total de 1090 heures de vol. Notre outil de simulation de la trésorerie tablait sur 950 H.

Pour 2026, nous n'avons réalisé que 41 H sur les deux premiers mois :

- 17 H en janvier 2026 cause météo
- 24 H en février 2026.

A la même date, nous avons réalisé 60 H à la fin février 2025, soit 50% de plus que cette année.

- Point sur la trésorerie du club :

Nous avons débuté l'année 2026 avec un solde de 107 893 euros de disponibilités en banque. Notre outil de simulation de la trésorerie prévoyait un solde de 104 690 euros à la fin 2025.

La trésorerie de l'aéroclub va donc bien.

Néanmoins, le surcoût du carburant facturé par *TOTAL Aviation* au Plessis-Belleville avec en moyenne +0,30 centimes/litre reste préoccupant.

2. Point sur la flotte avions

- Bilan des opérations réalisées dans le cadre du démontage du PA du ZZ :

Le démontage du PA du ZZ a été réalisée chez *SIBA Maintenance & Services* à Dinan du 15 au 26 janvier 2026. En contrepartie de la gratuité du démontage, *SIBA* a gardé les éléments du PA.

Malheureusement, le gain espéré de 50 kg de charge offerte s'est transformé en un gain de seulement 5,5 kg, les éléments de renforts structurels ne pouvant être démontés.

La valeur de l'avion sera revue suite au retrait de l'option PA.

- Mise en place de la LME DR400 (Liste Minimale d'Equipements) :

Stéphane Basset indique que la DGAC a répondu à sa demande de validation de sa proposition de LME par un simple renvoi de responsabilité sur l'aéroclub, car il s'agirait d'une action déclarative en raison d'un usage non professionnel.

Le CA ayant déjà accepté son utilisation lors de la précédente réunion, un mail sera envoyé à tous les membres de l'aéroclub pour les prévenir de la mise en place de la LME pour chaque DR400, avec une explication sur son mode de fonctionnement.

Le document de FAQ pour les membres sera également à mettre à jour concernant l'utilisation de la LME.

Stéphane rappelle que jusqu'à présent, aucun avion ne pouvait partir en vol avec une panne concernant la navigabilité constatée avant le départ. Dorénavant, en application de la LME, si l'item concerné y est mentionné, il sera possible de partir en vol selon les conditions qu'elle fixe. Mais si l'équipement en panne n'est pas listé, l'interdiction de partir en vol sera maintenue.

3. Bilan SGS 2025

Le Président présente au CA le bilan SGS de l'année 2025 ainsi que le plan des actions pour l'année 2026.

Notre aéroclub est susceptible cette année d'être l'objet d'un audit de la DGAC, qui a lieu généralement tous les 6 ans. Le précédent s'était déroulé en 2021.

Ainsi, dans le cadre des actions menées par la commission CPS en 2025, ont été produits :

- 8 communications CPS adressées à l'ensemble des membres ;
- 7 REX FFA NG (retours d'expérience) réalisés durant l'année, dont un a fait l'objet d'un CRESAG DGAC (Compte Rendu d'Événement de Sécurité Aviation Générale) car il répondait aux critères de déclaration obligatoire auprès des autorités de l'aviation civile.

Le Président présente ensuite l'audit de sécurité des vols basé sur le système « Aerodiagnostic » de la FFA, duquel découle le plan d'action pour 2026.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés valident à l'unanimité le rapport SGS 2025 ainsi que la mise en œuvre du plan d'action sécurité 2026.

Les documents de rapport SGS 2025 ainsi que le plan d'action sécurité 2026 sont mis en annexe du présent procès-verbal de réunion de CA et seront prochainement téléchargeables dans la partie réservée aux membres du site web de l'aéroclub.

4. Point sur les événements à venir

- Stand de présentation de l'aéroclub lors de la JPO du Lycée Marie-Curie le 07 mars 2026 :

Le Président sera présent durant la JPO du lycée qui aura lieu de 08h30 jusqu'à 15h30. Il sera rejoint par les deux Secrétaires adjoints, Cyril Dautriche et Stéphane Basset, de 10h à 11h30.

Tout autre volontaire disponible sera le bienvenu pour assurer une permanence jusqu'à 15h30, fin de la Journée Portes Ouvertes (JPO) du lycée.

- JPO aéroclub 2026 :

L'aéroclub compte participer à l'opération nationale des journées portes ouvertes organisées par la FFA cette année durant le weekend du 23 et 24 mai prochain.

Avant de fixer la date de notre JPO, il sera proposé comme l'année dernière à l'aéroclub de l'ACRM de participer à nos côtés.

Une équipe devra être mise en place pour se charger de la communication de l'événement : annonce aux membres pour chercher des volontaires, publicité sur notre site internet, sur celui de la FFA (<https://enviedepiloter.fr/carte-jpo-2/>), conception et impression d'affiches, organisation de stands d'animations avec repas et boissons, etc...

- Bilan des premières rencontres entre adhérents chaque premier jeudi du mois :

Chaque 1^{er} jeudi du mois est organisée une soirée où peuvent participer tous les membres du club. Une participation financière est demandée à chacun pour l'achat des victuailles pour le dîner.

Un quizz aéronautique est généralement mis en place, permettant d'aborder ou revoir plusieurs notions aéronautiques en matière de sécurité des vols, ainsi que certaines modalités pratiques propres au fonctionnement du club.

Le document en ligne sur le site de l'aéroclub dénommé « FAQ membres » (Foire aux Questions) ne s'avère pas toujours bien connu des nouveaux membres, amenés à poser des questions via le groupe *WhatsApp* du club ou directement à leur instructeur alors que les réponses se trouvent généralement dans la FAQ. De même pour les Statuts et le Règlement Intérieur de l'aéroclub, pourtant obligatoires à connaître pour chaque membre de l'association.

Il sera dorénavant mis en place un rappel de l'obligation pour tout membre d'avoir bien lu ces trois documents importants pour la vie du club au moment de l'inscription et de la réinscription chaque année. Le principe d'une case à cocher dans le formulaire d'inscription/réinscription que les membres devront bien remplir et signer dorénavant.

Durant les dîners du 1^{er} jeudi de chaque mois, un budget spécifique a été constitué grâce à un supplément de 1 euro demandé à chaque participant pour permettre l'achat de mobiliers utiles pour ces repas (tables et tabourets pliants). Ils seront utilisables à l'extérieur lorsque la météo le permettra, et un grand barnum pourra être le prochain achat à réaliser.

La prochaine soirée aura lieu le jeudi 05 mars 2026, avec pour thème un dîner portugais offert exceptionnellement par un membre du club à titre de don (Manuel Reis Barbosa).

5. Points divers :

- Bilan des activités de l'aéroclub en 2025 transmis à la FFA :

Le Secrétaire général a rédigé le bilan annuel AERAL demandé par la FFA.

- Démission de Bruno Zopfmann du poste de RP et de membre du CA :

Bruno Zopfmann a quitté l'aéroclub en fin d'année 2025. Il a de fait quitté son poste de membre du Conseil d'administration ainsi que sa fonction de Responsable Pédagogique de l'aéroclub.

Stéphane Basset propose de reprendre la fonction de RP et de donner à Gilles Van Der Goes le poste de RP adjoint.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés actent à l'unanimité la démission de Bruno Zopfmann du Conseil d'Administration de l'aéroclub. Le poste de RP revient de nouveau à Stéphane Basset et celui de RP Adjoint à Gilles Van der Goes.

Le Manex DTO devra être mis à jour concernant ces changements de titulaires de postes de RP et RP adjoint.

- Nouvelle révision du système de défraiement des FI :

Objet d'une décision prise lors du CA précédent en décembre 2025, le nouveau système de défraiement des instructeurs de l'aéroclub semble incompatible avec notre besoin urgent d'augmenter le nombre de FI au club, en lien avec celui des élèves ne cessant d'augmenter.

Nous sommes en effet passé de 7 à 4 FI en quelques mois, et tout nouveau contact avec un nouveau FI intéressé pour venir chez nous s'est soldé par un échec lorsque le sujet du nouveau mode de défraiement a été abordé.

Est généralement demandé par les prétendants que soit pratiqué ce qui existe dans beaucoup d'autres aéroclubs : une rémunération d'environ 30 euros/h pour l'instruction réalisée avec un statut d'auto-entrepreneur.

Le sujet devra être approfondi en particulier au niveau URSSAF avant toute proposition de mise en place d'une éventuelle rémunération.

- Bilan de la participation à l'AGO 2026 du CRA Hauts-de-France :

Le Président a participé avec le représentant CPS, Mounir Boukerma, ainsi que le Vice-Président Régis Corbeau, à l'AGO de l'exercice 2025 du Comité Régional Aéronautique Hauts-de-France le 15 février dernier à Péronne. Le CRA HDF regroupe 36 aéroclubs dont le nôtre.

La fermeture d'ateliers de maintenance faute de repreneurs telle que celle de Lille Lesquin est préoccupante. La maintenance devient un sujet de préoccupation nationale. Les délais s'allongent, les coûts ont augmenté en moyenne de +25% en 3 ans.

Le CRA a mis en place en 2025 une aide de 2500 euros pour la formation de membres d'aéroclub à réaliser une partie des interventions sur leur flotte.

Une autre aide de 1000 euros a également été mise en place en 2025 pour la formation initiale à la qualification vol de nuit.

Cependant, il faut s'attendre à une baisse des aides dans les années à venir, liée à la feuille de route du gouvernement en matière de subventions aux fédérations. A été annoncé une baisse des aides de -25% en 2027, encore plus en 2028, et une disparition en 2029.

Concernant le carburant, les alternatives à l'AVGAS/100LL tels que la LL91 et le MOGAS ne sont pas encore prêts. L'attention a été attirée sur l'usage fait par certains clubs ULM en particulier d'essence SP98 ou SP95 qui n'est pas autorisé selon les Douanes pour un usage autre que « automobile » du point de vue taxation. Des contrôles ont été faits récemment et des clubs « épinglés ».

Au niveau des licences FFA, la chute continue à hauteur de -3,8% en 2024 et -1,5% en 2025 (36 642 licences). Les raisons principales seraient en lien avec la démographie et la pyramide des âges, ainsi que la situation économique actuelle.

La Région HdF n'échappe pas à ces règles et a perdu 223 licenciés en 2025 par rapport à 2024.

Les abonnements à la revue *INFO-PILOTE* chutent également de -5,2% et la situation devient préoccupante. Seuls 32% des licenciés sont abonnés au magazine, malgré la mise en place en 2025 du format liseuse et de l'abonnement 100% numérique.

Concernant les Listes 1, la FFA dispose de 40 Listes 1 en 2026, contre 42 en 2025, soit en moyenne 2 par Comité Régional. Pour le CRA HDF, ce sont deux listes 1 qui sont attribuées et qui devront être consommées avant le 30 juin. L'ENAC a prévu de revoir en 2026 son programme de formation FI en l'allégeant sensiblement. Le programme sera plus basé sur les compétences que sur la théorie.

Est constatée une pénurie de médecins aéronautiques en France. Il y a actuellement 600 médecins agréés, contre 800 il y a 5 ans. Cette baisse est dû aux départs en retraites et surtout au fait que les jeunes médecins sont réticents tant la formation pour obtenir l'agrément aéronautique est chronophage. Seulement 30 à 40 nouveaux médecins sont agréés chaque année ; cet agrément intervenant généralement 3 ans après leur formation suite à un audit du pôle médical ne comprenant que 3 médecins inspecteurs en France.

Enfin, l'opération nationale des Journées Portes Ouvertes des aéroclubs aura lieu du samedi 23 au lundi 25 mai inclus. Des campagnes de publicité TV sur 6 chaînes seront diffusées du 07 au 24 mai, ainsi que sur les Réseaux sociaux.

- Bilan de la commission de discipline ayant eu lieu en janvier 2026 :

Pour faire suite au sujet évoqué lors du précédent CA concernant un problème d'heures de vol mal déclarées dans le cadre de vols *Wingly*, l'intéressé a été entendu en commission de discipline le 17 janvier dernier.

Il a été reconnu que :

- l'intéressé avait commis des erreurs et un manque de rigueur dans ses déclarations ;
- le club avait probablement mal renseigné le pilote sur les closes du Règlement Intérieur de l'aéroclub concernant la pratique des vols *Wingly* ;
- *Wingly* modifiait des vols en mettant à jour un nouveau pilote et un nouvel avion mais oubliait de mettre à jour sur son site le lieu de prise en charge des passagers.

Il a été décidé que :

- l'intéressé est interdit de vol *Wingly* durant un an et doit renseigner ses vols de façon plus rigoureuse ;
- l'aéroclub mettra en place un lâcher vols *Wingly* plus complet et contrôlera plus en détail les saisies de vols sur *OpenFlyers*. ;
- *Wingly* est prévenu de mettre à jour également le lieu de prise en charge du passager lors d'un changement de pilote.

En parallèle, le contrôle réalisé entre les carnets de route et *Openflyers* dans le cadre de ce dossier a révélé d'autres erreurs pour d'autres pilotes sur les 2 dernières années. Le montant total de la perte s'élève à 2500 euros pour le club. Les intéressés ont été contactés pour correctif sur *Openflyers* et leur compte pilote.

Pour pallier ce problème de temps de vol non déclaré, il est proposé de mettre en œuvre deux solutions techniques :

- l'installation d'horamètres sur nos avions, qui seraient déclenchés automatiquement au-delà d'une vitesse de 30 kt jusqu'à l'arrêt du moteur au parking à l'issue du vol ;
- la mise en place de boîtes à clés paramétrables et connectées, pour lesquelles chaque pilote aura un code personnel spécifique d'accès. Cela permettra de s'assurer qu'il ait bien le droit de voler sur l'avion (bien inscrit au club, lâché sur l'avion, à jour de ses validités en termes de licence FCL et médical...), et savoir quand il a pris et ramené les clés.

A titre expérimental, le DR400 LC sera doté d'un horamètre électronique avec déclenchement passé 30 kt. Les paramètres durant cette phase d'essai ne seront pas à être relevés par les pilotes. Une comparaison des relevés horamètres et carnet de route sera faite par le CA.

En fonction des résultats obtenus, l'équipement sera installé sur le reste de la flotte. Pour information, ce système est déjà utilisé sur tous les avions de l'aéroclub d'Air France à Lognes.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés valident à l'unanimité l'installation expérimentale d'un horamètre électronique dans le LC, ainsi qu'une boîte à clés connectée à titre d'essai.

• Dénonciation du protocole d'accord avec le CSA de la BA110 Creil :

Une réunion a eu lieu le 24 janvier 2026 entre des représentants de l'aéroclub et du Club des activités Sportives et Artistiques (CSA) de la base de Creil. Ont participé à cette réunion le Président et le secrétaire adjoint Stéphane Basset, avec deux représentants de la section Vol Moteur du CSA : le Responsable de section Cyril Dautriche et son adjoint Didier Bober.

L'objet était de trouver une solution alternative à la dénonciation du protocole d'accord avec le Club des activités Sportives et Artistiques (CSA) de la base de Creil, tel que proposé lors du CA précédent.

Aucune solution n'a été trouvée pour permettre le maintien du protocole d'accord existant.

La dénonciation du protocole a été débattue au sein du conseil d'administration. Il a été identifié que la fin du protocole au 1^{er} septembre 2026 posera un problème pour la poursuite des vols des membres du CSA ne disposant alors pas d'une cotisation aéroclub. Il est alors proposé une prolongation exceptionnelle d'un mois des conditions du protocole afin de permettre aux membres du CSA de continuer à voler jusqu'à leur prise de cotisation 2026-2027 à compter du 1^{er} octobre 2026.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés valident à la majorité (7 « Pour », 1 « Abstention » et 3 « Contre ») la dénonciation du protocole d'accord entre le CSA *Guy de la Horie* et l'aéroclub du Valois au 1^{er} septembre 2026.

- L'ensemble des administrateurs présents et représentés valident à la majorité (10 « Pour » et 1 « Contre ») la prorogation exceptionnelle d'un mois jusqu'en octobre 2026 des clauses du protocole d'accord actuel entre le CSA *Guy de la Horie* et l'aéroclub du Valois.
- Le CSA sera libre de proposer la mise en place d'une nouvelle convention de partenariat.

Une nouvelle convention de partenariat pourra être proposée par le CSA avec prise d'effet à compter du 1^{er} septembre 2026, intégrant notamment la poursuite du système actuel de règlement financier des vols des membres du CSA via une facturation mensuelle, le CSA assurant une garantie de paiement pour ses membres.

Un courrier en lettre recommandée avec accusé réception sera transmis au Président du CSA *Guy de la Horie* avant la fin mai 2026, correspondant au délai de 3 mois fixé dans le protocole actuel pour être dénoncé et ne pas être renouvelé tacitement.

Les Statuts de l'aéroclub devront être modifiés par la suppression du « membre associatif » devant régler une unique cotisation aéroclub pour l'ensemble de ses propres membres et dont le responsable est éligible au CA de l'aéroclub, ainsi que du « membre associé » dispensé de la cotisation annuelle aéroclub, qui était l'objet du protocole d'accord avec le CSA (cf. article 3 des Statuts).

- Mise à jour du Règlement Intérieur suite aux nouvelles clauses décidées lors du précédent CA :

Suite à l'accord donné par le CA pour la mise en place du nouveau système de défraiement des instructeurs, la close reste à être intégrée dans le Règlement Intérieur de l'aéroclub.

Cependant, suite à la proposition faite par le RP lors du présent CA d'étudier une possible close supplémentaire de rétribution des instructeurs au statut d'auto-entrepreneur, la mise à jour du Règlement Intérieur est ajournée.

- Gestion des soldes positifs des comptes pilotes non réclamés après départ des intéressés :

Le trésorier propose le rajout d'une clause particulière dans le Règlement Intérieur de l'aéroclub qui lui permettrait de plus facilement clôturer les comptes pilotes non réclamés par leur titulaire :

- " Conditions de Récupération du Solde Créditeur :

Tout membre disposant d'un compte pilote créancier peut en demander le remboursement selon les modalités suivantes :

- *Procédure de demande :*

Le remboursement du solde positif d'un compte pilote n'est pas automatique. Le pilote ou les ayants droits (en cas de décès du membre de l'aéroclub) doit en faire explicitement la demande par courrier électronique (mail) adressé à l'association. Une information du solde créancier sera envoyée au titulaire lors de la désactivation du compte pilote.

- *Délai de prescription et forclusion :*

L'association applique un délai de prescription de deux ans révolus concernant les sommes laissées en sommeil sur les comptes pilotes :

- *Point de départ : Le délai court à partir de la date de fin d'adhésion.*
- *Absence de manifestation : Si, à l'expiration de ce délai de 2 ans, le pilote n'a pas exprimé par mail son souhait de récupérer son solde, celui-ci sera considéré comme abandonné.*

- *Attribution des sommes non réclamées :*

Passé ce délai de 2 ans, la somme restera définitivement acquise à l'association. Elle sera alors intégrée aux fonds propres de la structure pour contribuer à son fonctionnement général, sans possibilité de recours ultérieur de la part du membre."

- L'ensemble des administrateurs présents et représentés valident à l'unanimité la clause proposée pour la clôture d'un compte pilote aéroclub non réclamé durant un délai de deux ans révolus.

- Point d'avancement sur les échanges avec la SCAP et TOTAL concernant le surcoût de la 100LL au Plessis :

Le Président a recontacté la SCAP et demandé qu'un courrier de réclamation soit envoyé à *TOTAL Aviation*, fournisseur de la 100LL au Plessis-Belleville.

- Autres questions diverses :
 - Travaux en cours pour que les portes puissent plus facilement s'ouvrir : pas de nouvelles.
 - Extension des locaux actuels : une ouverture vers le hangar serait envisageable, moyennant la suppression de la douche dans la petite salle de bain au fond de notre local, d'autant qu'elle ne serait plus aux normes. Cet accès via le hangar permettrait l'accueil de personnes à mobilité réduite dans notre local, ce que l'escalier d'entrée ne permet pas.
 - Travaux sur l'escalier dans le hangar pour monter à l'étage : toujours en prévision.
 - Le Président a demandé à la SCAP la mise en place d'un sentier en gravier pour rejoindre le local du club. Un devis est en cours.
 - Dans le stage d'initiation de 450 euros est pris une licence FFA classique. Doit-on continuer ? Faudrait-il prendre une licence « jeunes ailes à la place » qui est moins onéreuse ? Faut-il en prendre une pour le vol d'initiation ? Utilisation des packs vol d'initiation ou stage d'initiation proposé par la FFA ?
Ces sujets seront étudiés ultérieurement.
- Agenda à venir :
 - Date de la JPO aéroclub restant à définir.
 - Date de l'AGO et AGE aéroclub (pour modification des Statuts) : le samedi 20 juin 2026. Horaires restant à définir.
 - Date du prochain CA : un sondage sera fait par le Président via le groupe *WhatsApp* du CA.

6. Conclusion du CA :

L'ordre du jour étant épuisé et les questions soulevées en séances débattues, la séance est levée à 21h00.



Cyril DAUTRICHE
Secrétaire adjoint



Roland MAGUER
Président